



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etait absent excusé : Franck LÉCRIVAIN

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Reconduction du bail de location du droit de pêche au profit de la société de pêche
- Complément à la délibération du régime indemnitaire

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 2 février 2017

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire expose que selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales le conseil municipal peut autoriser par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2016 il était inscrit 134 277€ au chapitre 21 (dépense d'investissement), au chapitre 20 (subvention d'équipement versée) et 20 (immobilisations incorporelles).

Pour rappel, il a été mandaté 132 789,47€.

$$134\ 277\text{€} \times 1/4 = 33\ 569\text{€}$$

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 33 569€ et décide d'affecter les crédits à l'article 2184 chapitre 021.

### 3 - Achat toilettes extérieures pour les manifestations communales

Le maire expose que des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées pour l'achat de toilettes extérieures déplaçables qui seront utilisées lors des manifestations communales (marché de printemps, fête du village...).

Pour le même cahier des charges, deux devis ont été reçus :

- Entreprise CNSE pour un montant de 795€ HT
- Entreprise EBF Solutions pour un montant de 1 290€ HT

Après délibération les membres du conseil retiennent le devis de l'entreprise CNSE et choisissent la couleur verte pour les toilettes.

### 4 - Logements sociaux 1 rue du Commandant André Dodart

Une réunion préparatoire a eu lieu le 28 février 2017 sur place concernant la construction des 3 logements locatifs par l'OPSOM au 1 rue du Commandant André Dodart. Le principal sujet d'échanges de cette rencontre était la sécurité, le chantier étant situé dans un virage. En accord avec le département il a été décidé de positionner la clôture de chantier sur le trottoir avec une signalisation visible sur celui-ci. Des pancartes "Attention travaux" seront installées pendant toute la durée du chantier. Pour les livraisons, il sera autorisé de stationner sur la route départementale face à la mairie le long du bâtiment.

Lorsqu'un poids lourd ou une nécessité de chantier imposera d'utiliser la chaussée, l'entreprise devra mettre en place une circulation alternée.

Le début des travaux est prévu début avril 2017.

### 5 - Compte rendu expertise de la voirie sur le CD 162 (rue du commandant André Dodart)

Une expertise a eu lieu pour comprendre la cause des malfaçons de la réfection de la voirie et engager une responsabilité. Des relevés d'échantillons et carottages ont été réalisés au niveau de l'atelier technique, la canalisation n'a pas bougé, il semblerait que le problème se situe au niveau du sable qui a été installé au dessus, celui-ci se serait tassé créant des trous. L'entreprise SADE mise en cause doit dans un premier temps procéder au nivellement des trous sur l'enrobé et devra refaire l'enrobé à l'issue de la période d'observation d'un an, après les conclusions de l'expertise.

### 6 - Canalisation d'alimentation en eau potable rue du Commandant André Dodart

Lors de sa séance du 2 février 2017 le conseil municipal avait demandé au maire de mettre en concurrence l'entreprise Véolia pour le remplacement de la canalisation d'alimentation en eau potable entre le pont et la place du petit-plachy et de se renseigner quant à la possibilité d'octroi de subventions.

Une subvention des travaux est possible auprès de l'agence de l'eau, avec une avance remboursable dont le total peut atteindre 70%.

Suite à la consultation lancée l'entreprise SPEE a proposé un devis tandis que la SADE ne s'est pas positionnée en raison du contentieux rencontré lors des travaux d'assainissement.

Après débat le conseil municipal décide de revoir le projet dans son ensemble et de remplacer la canalisation de la mairie à la place du petit-plachy. Le maire ajoute que le passage du pont est problématique car il ne serait plus possible d'accrocher les canalisations sous le pont.

Une consultation va être relancée.

#### 7 - Reconduction du bail de location du droit de pêche au profit de la société de pêche

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour prolonger d'une année le bail de location du droit de pêche qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

Après exposé des motifs et hors présence du maire, président de l'association, le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité la prolongation de ce bail dans les mêmes conditions que le précédent.

#### 8 - Complément à la délibération du régime indemnitaire

Le maire expose que dans la délibération du 4 février 2016 instaurant le régime indemnitaire, et en particulier dans l'article sur les modalités de retenue ou de suppression de ce régime pour absence il n'est pas fait mention d'absence pour maladie professionnelle.

Le maire propose à l'assemblée de compléter la délibération en ajoutant la maladie professionnelle au même titre que les accidents de travail. Après délibération les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition et la rédaction suivante sur la délibération :

- Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, d'accident de travail et les congés pour maladie professionnelle les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

#### 9 - Questions et informations diverses

- Le maire expose que le réseau VDSL (plus puissant que le réseau ADSL) est installé sur le commune, Orange doit maintenant construire le tronçon entre le FO et le NRA. Une fois l'opération réalisée il y aura un délai de prévenance de 3 mois avant que les opérateurs puissent proposer ce service aux habitants de la commune.
- La liste électorale a été refondue et les électeurs reclassés par ordre alphabétique, les nouvelles cartes d'électeurs seront distribuées aux habitants fin mars.
- A partir du 14 mars 2017, les demandes de cartes d'identité devront être formulées auprès de mairies équipées d'un dispositif de recueil (Amiens, Abbeville, Ailly sur Noye, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville

Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poix de Picardie, Roye, Rue et Saint-Valéry).

- Le maire expose que suite à la dernière tempête un peuplier s'est partiellement cassé et penche dangereusement vers la propriété de monsieur Wydrzynski. Considérant l'élagage risqué de cet arbre, un devis a été demandé auprès d'un spécialiste en élagage d'un montant de 486€. Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis.
- Le maire donne lecture à l'assemblée des remerciements et félicitations aux membres du CCAS pour l'organisation du repas des aînés.
- Christian Herbet indique que les agents du service technique n'assurent plus la sortie d'école le soir, l'accès au car de ramassage étant situé sur l'accotement droit par rapport à son sens de circulation, les enfants n'ont plus à traverser la chaussée pour y accéder.
- Jacques Lemoine fait part à l'assemblée que suite à des désaccords avec d'autres membres du conseil municipal portant notamment sur sa manière d'encadrer les agents techniques et l'achat de matériels, il a décidé de démissionner de la commission aménagement du territoire et entretien des espaces verts.
- Monsieur Lemoine expose ensuite lors des réunions de travail sur le PLUi, auxquelles il participe en tant que délégué de la commune, les avis des délégués communaux ne sont pas respectés par les maires, ne souhaitant pas jouer qu'un rôle de figuration, il a décidé de démissionner de cette délégation.
- Le maire fait un point sur la situation des agents en absence.
- Martine Fauquemberg fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la CC250 sur l'élaboration du PLUi de l'ancienne communauté de communes de Poix de Picardie. L'accent est surtout mis sur la santé et les personnes âgées.
- Frédéric Chivot expose que la nouvelle communauté de communes (CC250) ne fera plus de communication quant au marché de Printemps, d'autres relais de communication sont à l'étude (mail à toutes les mairies pour pose d'affiches, distribution de flyers...)

Sans autre remarque la séance est levée à 22h41